

Présents : Françoise Compain, Dominique Crépy, Marc Fassier, Annie Kramp, Catherina Holland, Jean-Louis Wathy.

Excusés : Ghislaine Bouget, Florence Ghéorghin, Bernard Hemelsdael, Alexis Rigot, Jean-François Dod, Brigitte Tétart.

En mai dernier, après quelques années d'arrêt suite à la COVID, à l'affaiblissement d'un certain nombre d'adhérents, une rencontre a eu lieu en vue de relancer des temps d'échange entre les membres de l'APRC habitant la région Ile de France.

Le but d'une rencontre régionale est de tisser des liens entre les membres de l'association, de partager des questionnements, des propositions sur les travaux de celle-ci, de partager des questions plus spécifiques aux territoires des adhérents, d'être un collectif d'accueil de nouveaux membres en nous donnant dans la mesure du possible des capacités de soutien et d'accompagnement de leurs demandes.

Présentation des membres et de leurs questions :

Un tour de présentation a mis en exergue les différences de parcours des six personnes présentes.

Pour certains d'entre nous l'association a permis de récupérer des trimestres non cotisés et ainsi de pouvoir profiter d'une retraite sans décote.

Pour d'autres la situation est en voie de se résoudre ; une communauté accepte sans difficultés de verser des cotisations non demandées par la CAVIMAC pour deux années de noviciat.

Pour l'une d'entre nous la situation est plus problématique, 18 années de présence sans cotisations, la demande de régularisation doit être présentée auprès de la commission de recours amiable de la CAVIMAC. Un courrier vient d'être envoyé demandant des pièces déjà fournies dans le dossier. Le témoignage entendu par l'équipe ce jour nous incite à poursuivre ces liens de proximité en région. Ils sont importants en termes de soutiens, Jean Louis va entrer en contact avec Christiane et Joseph pour tenter d'éclaircir la situation suite aux demandes de la CAVIMAC. Nous partageons également des infos sur les contacts possibles afin d'obtenir un peu plus de soutien dans cette étape difficile, le Réseau Véro, une assistante sociale du CCAS...

Pistes évoquées de travail issue du partage de nos parcours :

A partir de l'échange trois points paraissent importants. Ils peuvent bénéficier de l'apport de tel ou telle d'entre nous.

1. Poursuivre l'échange afin d'apporter un soutien fraternel dans des étapes très anxiogènes pour les personnes. Une rencontre comme celle de ce jour répond à cela ; elle permet de tisser des liens. Elle permet d'exprimer des préoccupations difficiles à porter et à partager en dehors d'un cercle de personnes concernées par des questions similaires.
2. Nous percevons que le projet de l'APRC pourrait être élargi du côté de l'ensemble des droits sociaux. En tant que sociologue des organisation aujourd'hui formateur et accompagnateurs de transition dans le monde

professionnel Marc nous fait part d'échanges avec des personnes qui comme lui ont été écarté d'un ministère en église pour vivre une vie matrimoniale. Beaucoup de questions sont évoquées en termes de droit social, absence ou manque de cotisations retraite (c'est l'objet de l'aprc) mais également absence d'aide à la reconversion laissé à la discrétion des diocèses, congrégations ou instituts. L'un de nous présente une situation d'un ami, ancien membre d'une congrégation, à sa sortie il contacte la CAF pour l'obtention du RSA, cette instance le renvoie à France Travail qui bloque le dossier car l'employeur passé, l'Eglise ne cotise à aucun des dispositifs qui permettent l'ouverture de droits. La question du CPF par ex. est inconnue l'Eglise, par son statut, elle s'exonère de droits qui peuvent aider les personnes dans une reconversion ; les aides légales ne sont pas mises en place... L'APRC pourrait s'intéresser à ces questions profitant de plusieurs de ses membres compétents sur ces sujets, investis dans des professions de conseil et d'accompagnement des organisations, des métiers...

3. Communiquer correctement sur ces questions, mener un travail, de plaidoyer est une nécessité. Dominique par ses compétences professionnelles peut y contribuer. L'association l'a déjà mené maintes fois dans son histoire. Les conditions actuelles, suite aux questions des abus ont évolué. Plusieurs procès vont se dérouler dans les mois qui viennent avec la volonté de renvoyer certaines questions devant des juridictions qui pourront faire apparaître que l'état laisse l'Eglise agir et par la même n'assume pas son rôle de vigilance et de protection des personnes.

En réseau :

Dans le partage de nos parcours, de nos questions a été également évoqués le lien avec d'autres instances qui sont proches de notre projet associatif. Françoise est trésorière de l'AVREF, Marc est membre fondateur de « De la parole aux actes » ...

La question d'agir en partenariat portée par le CA peut être alimentée, relayée par les liens qui se tissent en région...

En conclusion :

Une date a été fixée pour une prochaine rencontre, elle pourra, en partie, porter sur des sujets de l'AG. Dominique et Jean-Louis prépareront un ordre du jour qui sera communiqué avec l'invitation

Cette rencontre aura lieu dans les locaux de Temps Présent le :

Samedi 8 février 2025 à 11h00